

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Commune de MONTCARRA Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 12 Procuration : 3 Votant : 15</p> <p>Pour : 13 Contre : 2 Abstention : 0</p>	<p align="center">REGISTRE DES DELIBETATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p align="center">N° 18-2023 : Convention avec l'association des pêcheurs de l'étang de Gôle</p> <p>L'an deux mille vingt-deux, le 9 juin à 18 heures 30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire.</p> <p>Etaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, DOUCHET Christophe, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, PERRISSEZ Joël, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie</p> <p>Étaient excusés : CURT Alexis, DI RAFFAELE THUILLIER Béatrice, RIVOIRE Christine</p> <p>Procurations données : 3- CURT Alexis, DI RAFFAELE THUILLIER Béatrice, RIVOIRE Christine</p> <p>Virginie SIGNOL a été nommée secrétaire de séance.</p>
--	--

Vu l'intégration du site Etang de Gôle dans le réseau des espaces naturels et sensible du Département de l'Isère N°2003-0036 le 09/12/2003,

Vu la convention de labellisation du site de l'étang de Gôle signée avec le Département de l'Isère, autorisée par délibération n°30-2016 du 05/04/2016,

Vu la validation du plan de gestion de l'ENS 2019-2028 par délibération n°12-2019 du 16/05/2019,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de définir les conditions d'octroi de la gestion de l'étang de Gôle et de ses abords ainsi que les termes du partenariat en résultant avec l'association des pêcheurs de l'étang de Gôle,

A cet effet, il est proposé de conventionner avec l'association.

Les détails de la convention figurent dans le document annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 Pour, 2 Contre et 0 Abstention :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à approuver et signer la convention réglementant la gestion de l'étang de Gôle avec l'association des pêcheurs de l'étang de Gôle.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus désignés.

David EMERAUD, Maire

